

RESOLU : 10. Que la Chambre est d'opinion que la réalisation du projet d'une ligne entre l'Europe et le Canada, ayant Galway comme port d'embarquement, n'est pas avantageuse, tant pour les voyageurs que pour les cargaisons et les matières postales; et qu'en conséquence, elle ne croit pas devoir recommander l'exécution de ce projet.

Le tout respectueusement soumis,

C. H. CATELLI,
Président du comité.

LA MISSION CANADIENNE D'HOMMES D'AFFAIRES EN EUROPE

Rapport du Comité de Voyage adopté le 17 mars 1913

Le sous-comité nommé pour s'occuper de l'organisation d'une mission canadienne en Europe, s'est réuni le lundi, 17 mars 1913, sous la présidence de M. Joseph Contant, président.

Assistaient à la réunion :— MM. Georges Gonthier, S. D. Joubert, Odilon Fortier, W. U. Boivin et Arthur Lemont.

Votre sous-comité nommé le 16 octobre 1912 pour s'occuper activement de toute l'organisation d'une mission canadienne d'hommes d'affaires en Europe, sous le patronage et avec l'assistance du gouvernement fédéral a l'honneur de faire rapport :

10.—Qu'après avoir recueilli l'adhésion de onze Boards of Trade et Chambres de Commerce du pays, soit des principales du Canada, votre comité a préparé un long mémoire pour le Très Hon. R. L. Borden. Ce mémoire, après avoir démontré l'importance de la réalisation de ce projet d'après des déclarations des principaux Ministres fédéraux, demandait au gouvernement : 10.—son patronage; 20.—la nomination du président de la mission; 30.—une subvention pour défrayer une partie des frais. Ce mémoire fut remis le 7 novembre au premier ministre par une délégation composée de MM. Armand Chaput, Adélar Fortier, C. H. Catelli, S. D. Joubert et Arthur Lemont.

20.—Le 9 janvier dernier, l'hon. M. Foster, ministre du commerce, parlant au nom du gouvernement, nous faisait savoir qu'il ne pouvait faire droit à notre demande, parce que déjà le gouvernement accomplissait par ses services divers, le travail que la mission voulait faire en Europe; et parce que de plus, ce serait établir un précédent dont d'autres organisations pourraient se prévaloir.

Le 18 février dernier, le Très Hon. R. L. Borden confirmait la teneur de la lettre de M. Foster.

30.—Cette réponse du gouvernement ne permettant pas la réalisation du projet de conduire en Europe une mission d'hommes d'affaires canadiens sous le patronage et avec l'assistance du gouvernement, votre comité demande maintenant d'être relevé de sa mission.

JOS. CONTANT,

Le tout respectueusement soumis,
Président du sous-comité.

Le comité général nommé pour l'organisation de la mission canadienne d'hommes d'affaires en Europe, ayant pris connaissance du rapport du

sous-comité, l'adopte, et demande lui aussi d'être relevé.

ADELARD FORTIER,
Président.

MONTRÉAL POINT TERMINUS DE LA LIGNE FRANCE-CANADA DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Rapport du Comité des Transports, par le Conseil le 26 mars 1913

Le comité des Transports s'est réuni le mardi, 25 mars 1913, sous la présidence de M. C. H. Catelli, président.

Étaient aussi présents :— MM. Adélar Fortier, S. D. Joubert, Duncan McDonald, Wm. Gear, A. H. Hardy, W. U. Boivin, secrétaire.

Invite à exprimer ses vues sur le projet de la Compagnie Générale Transatlantique de continuer son service entre la France et le Canada, votre comité recommande à votre conseil d'émettre le vœu suivant :—

La Chambre de Commerce du District de Montréal ayant toujours favorisé le développement des relations commerciales franco-canadiennes, prie la Compagnie Générale Transatlantique de fixer à Montréal le point terminus, pendant la saison de l'été, de sa ligne de navigation entre la France et le Canada, et qu'un service de quinzaine soit établi dans l'intérêt du commerce franco-canadien, parce que Montréal est la métropole du Canada.

Le tout respectueusement soumis,

C. H. CATELLI,
Président du comité.

LA VALEUR SPECIFIQUE DES COLIS-POSTAUX VENANT DE L'ÉTRANGER

Rapport du Comité des Transports, adopté le 26 mars

Le comité des Transports s'est réuni le mardi, 25 mars 1913, sous la présidence de M. C. H. Catelli, président.

Étaient aussi présents :— MM. Adélar Fortier, S. D. Joubert, Duncan McDonald, Wm. I. Gear, A. H. Hardy, W. U. Boivin, secrétaire, Joseph Filiatrault, invité.

Votre comité avait été invité à étudier une proposition à l'effet de faire disparaître le chiffre de la valeur spécifique sur les colis postaux venant de l'étranger. Après délibération, votre comité recommande l'adoption de la requête suivante pour être adressée à l'hon. Ministre des Postes.

L'humble requête du conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal expose respectueusement :—

10.—QU'un colis venant par la poste, et dont la valeur, sur facture, est évaluée à pas plus de \$20 est délivré aussitôt reçu au Bureau de Poste central sur présentation des factures et paiement des droits;

20.—QU'un colis-postal dont la valeur est plus élevée que \$20 doit passer par la Douane et subir des retards prolongés par l'accomplissement des formalités diverses;